



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



23150524

Greffe

N° d'entreprise : **0437 665 681**

Nom

(en entier) : **COOKAYAK**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **Cascade de Co, 4970 Stavelot**

Objet de l'acte : Nomination administrateur/commissaire - Procuration

Les décisions écrites unanimes de l'actionnaire unique dd. 8 novembre 2023 indiquent que:

1. L'actionnaire décide de nommer Cervino Consulting BV comme administrateur de la Société à partir de 2 octobre 2023, pour un terme qui prend fin à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes clôturés le 31 décembre 2028.

2. L'actionnaire unique décide de nommer EY Réviseurs d'entreprise SRL, De Kleetlaan 2 à 1831 Diegem, représentée par M. Han Wevers, comme commissaire, pour un terme de trois années qui prend fin à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes clôturés le 31 décembre 2025.

3. L'actionnaire unique décide d'octroyer une procuration spéciale à chaque administrateur et à Didier Vuylsteke de Laps, Ninya Vande Ryse et Samuël Rodenbach afin d'effectuer les formalités de dépôt et de publication liées à les décisions prises par l'actionnaire unique en vue de la publication aux Annexes du Moniteur belge.

Les décisions écrites consenties à l'unanimité des administrateurs dd. 8 novembre 2023 indiquent que:

1. Le conseil d'administration consent à la nomination de Cervino Consulting BV comme administrateur de la Société à partir de 2 octobre 2023, pour un terme qui prend fin à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes clôturés le 31 décembre 2028.

2. L'actionnaire unique décide d'octroyer une procuration spéciale à chaque administrateur et à Didier Vuylsteke de Laps, Ninya Vande Ryse et Samuël Rodenbach afin d'effectuer les formalités de dépôt et de publication liées à les décisions prises par l'actionnaire unique en vue de la publication aux Annexes du Moniteur belge.

Samuël Rodenbach
Mandataire spécial

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 24/11/2023 - Annexes du Moniteur belge